



Ville de **Loyettes**

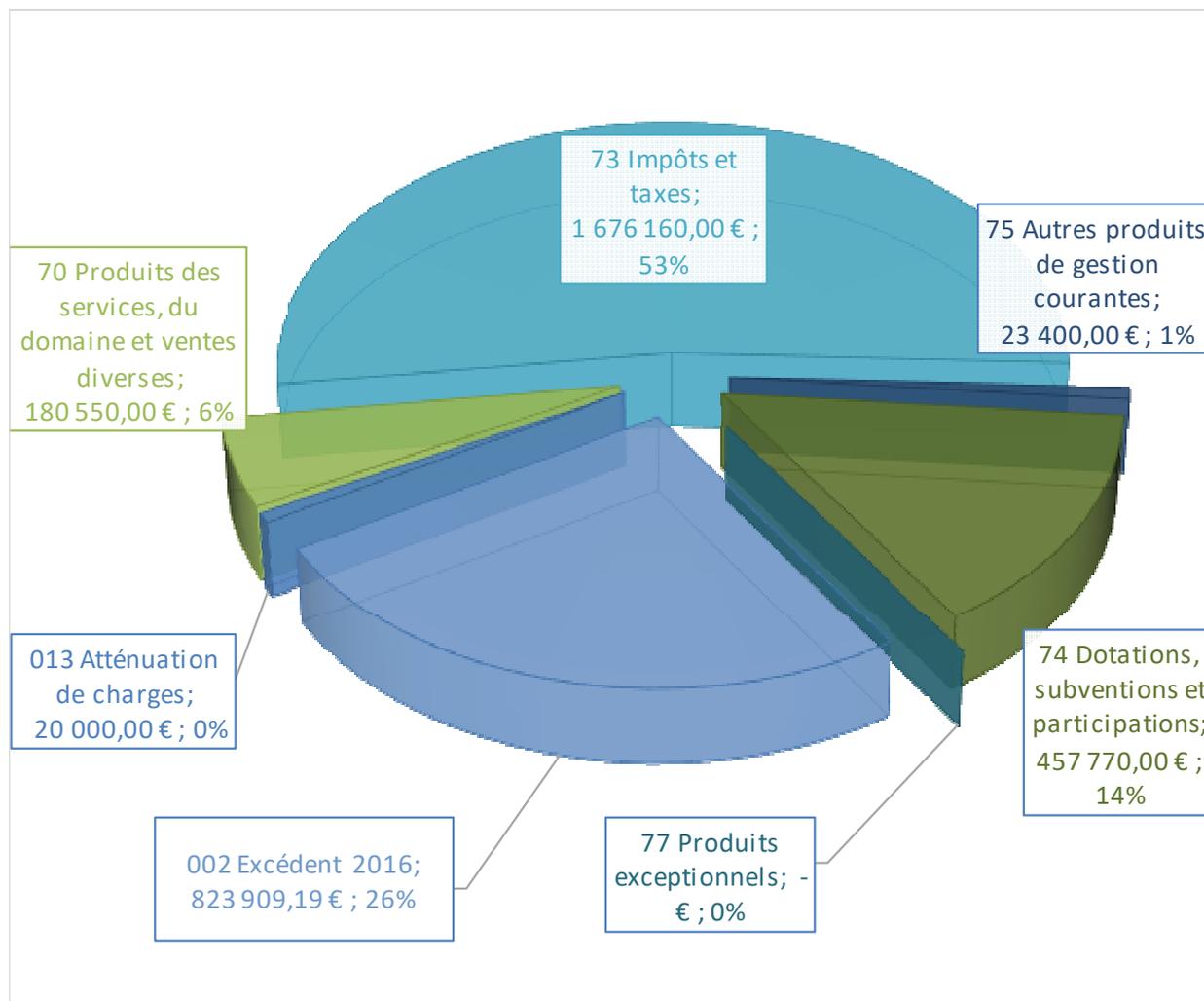
RAPPORT DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2017 **Budget principal**

En 2017 M. le Maire a décidé d'anticiper le vote du budget afin de pouvoir réaliser les travaux prévus.

Le budget est donc adopté sans **notification des dotations ni des bases d'imposition**. Toutefois les projections budgétaires tiennent compte des informations portées dans la loi de finances pour 2017.

Le budget 2017 est marqué par de nombreuses incertitudes concernant la contribution au FPIC suite à la refonte de la carte nationale de l'intercommunalité en 2016 mais également des modifications des compétences et périmètres des EPCI.

Le budget présenté tient compte de ces différents éléments. Il permet toutefois d'engager de nouveaux programmes et de poursuivre la réfection du patrimoine communal.

Section de fonctionnement, 3 181 789.19 €**Recettes** (réalisé 2016 : 2 686 520.07 € non compris le report 2015)**Chapitre 002 report capitalisé 2016**

Ce report est conséquent car l'autofinancement prévisionnel des investissements n'a pas été opéré fin 2016. Les programmes (salle des fêtes notamment) n'étaient pas engagés

Chapitre 013 Atténuations de charge

Dans ce chapitre sont constatés les remboursements des absences de personnel pour maladie, accident de service ou maternité par l'assureur et la CPAM. Remboursement des absences de personnel.

Il reste à ce jour un agent en longue maladie et un agent en congés maternité.

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses

Au sein de ce chapitre les recettes sont constantes par rapport au réalisé 2016.

Chapitre 73 Impôts et taxes

Ce chapitre connaît une baisse de l'ordre de 5 %. Elle est consécutive à la baisse prévisionnelle de la **dotation de solidarité communautaire** ayant fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle en 2016. Elle devrait retrouver son niveau de 2015 (prévision en baisse de 44 200 €).

Par ailleurs, la **dotation de compensation versée par la CCPA** est également en baisse compte tenu de la prise des compétences « contribution au SDIS de l'Ain » et « zone d'activités ». Les frais liés à la prise de ces compétences seront déduits de la dotation précédemment perçue (prévision en baisse de 56 600 €)

Revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'État : 0.4 % (en 2016 1%)

 La revalorisation forfaitaire des bases se fera désormais sur l'inflation constatée les douze derniers mois et non plus sur l'inflation prévisionnelle prévue dans la loi de finances

	Taux 2016	Bases définitives 2016	Recettes	Bases estimées (revalorisées de 0.4%)	Recettes à taux constants
Taxe d'habitation	12.56%	3 468 150 €	435 600 €	3 482 022 €	437 342 €
Taxe Foncier Bâti	17.74%	2 486 604 €	441 124 €	2 496 550 €	442 888 €
Taxe Foncier Non Bâti	73.92%	19 312 €	14 275 €	19 389 €	14 333 €
			890 999 €		894 563

Soit un produit supplémentaire de **3 564 €**.

Compte tenu des investissements prévisionnel et des travaux à réaliser sur le patrimoine, une revalorisation des taux est donc proposée :

Taxe d'habitation 12.81 %
Taxe sur le foncier bâti 18.09 %
Taxe sur le foncier non bâti 75.40 %

Le produit supplémentaire attendu est de 20 000 € environ.

Il n'est pas prévu de variation sur les autres recettes de ce chapitre

Chapitre 74 Dotations, subventions et participationsDotations de l'État

 Nouveau report de la réforme de la DGF pour 2018

	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	330 822 €	326 016 €	291 078 €	257 173 €	217 500 €

Péréquation	5 888 €	3 925 €	0 €	0 €	0 €
Dotation solidarité rurale	25 154 €	28 661 €	32 314 €	29 000 €	32 000 €
Total	361 864 €	358 602	323 392 €	286 173 €	234 000 €

L'hypothèse retenue tient compte de la diminution de la contribution au remboursement du déficit public : en 2017 selon l'Association des Maires de France (AMF) elle devrait être de - 0.94 % des recettes réelles de fonctionnement 2015 soit environ 11 400 € (en 2016, la contribution était de 42 610 €)

Ce ralentissement sera vraisemblablement rattrapé sur l'exercice 2018

L'écêtement¹ 2017 a été modifié. Jusqu'alors il était limité à 3% de la DGF perçue l'année précédente. Compte tenu du nombre de plus en plus important de collectivités avec une DGF négative, la péréquation ne pouvait plus se faire sur ce mode d'écêtement. Désormais il est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement de la dernière année connue (2015). Cette hypothèse-là plus défavorable a été retenue (prélèvement de 24 200 € environ sur la DGF)

La Dotation de solidarité rurale (DSR) bénéficiant d'un système de sortie de son éligibilité a été provisionnée à hauteur de 90 % du montant perçu en 2016.

Les autres dotations



La Commune bénéficie d'une subvention du SIEA de 1 960 € pour la numérisation des plans du cimetière (article 74 751)

L'article 7478 connaît également une augmentation notable en raison de l'inscription des subventions que la CAF versera pour le poste de coordonnateur enfance jeunesse (4 000 € environ) et pour le RAMI (12 600 € environ dont 75 % seront reversés aux communes membres du dispositif)

A l'article 7488 a été inscrit la subvention versée par l'État pour l'organisation des élections présidentielles et législatives : 1 100 €

A l'article 7484 a été inscrit la dotation pour recensement de 6 000 €

Malgré la baisse de la DGF ce chapitre se maintient globalement du fait des autres concours extérieurs liés à des dépenses (enfance jeunesse notamment).

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

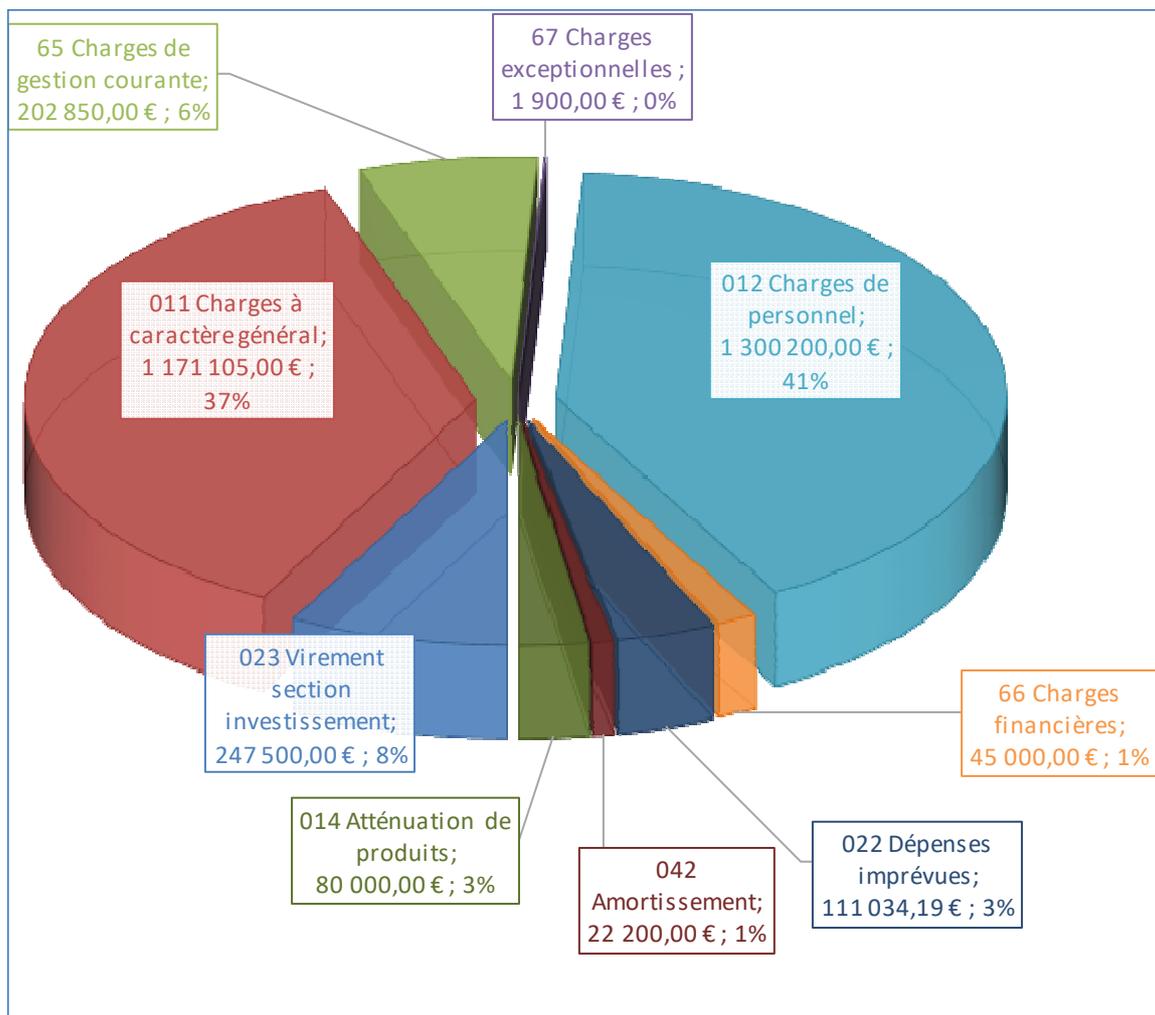
Ce chapitre connaît une baisse notable par rapport à 2016. L'année dernière, la Commune a bénéficié d'un reversement d'excédent exceptionnel sur le budget de l'eau lié à l'assujettissement à la TVA. Cette recette ne se retrouve pas cette année.

Les recettes issues de la location du patrimoine bâti devraient être constantes.

¹ Pour mémoire : l'écêtement permet de financer la DGF des communes les moins favorisées par un prélèvement sur la DGF des plus favorisées. L'Etat reste ainsi dans l'enveloppe dite normée



Une recette supplémentaire est probable suite à la reprise par la CCPA de la compétence « Participation au capital de Sociétés d'Économie Mixte compétentes en matière d'habitat et de logement » au titre de la politique du logement et du cadre de vie. La valorisation financière n'étant pas encore opérée, la recette n'est pas portée au budget primitif.

Dépenses (réalisées 2016, 2 239 387.29 €)**Données générales**

L'évolution économique pour 2017 est globalement incertaine compte tenu des enjeux internationaux (élection de Donald Trump, Brexit) et nationaux (élections présidentielles, législatives, nouvelle carte des intercommunalité et renégociation des critères de convergences avec l'Europe fin 2017)

Les études prévoient une l'inflation de l'ordre de 1.2 %

Il est également prévu une augmentation des prix du pétrole

Chapitre 011 Charges à caractère général

Les prévisions sont supérieures à celles du réalisé 2016 pour tenir compte notamment des reports de dépenses 2016 (énergies)

Il est prévu une augmentation des primes d'assurance en raison de la hausse globale de l'ordre de 4 % observée au niveau national pour couvrir la cotisation attentat. L'augmentation du parc de véhicules communaux occasionnera également une augmentation de la prime d'assurance.

Fournitures de petit équipement (60632) : acquisition de matériels pour les travaux de l'étage de la mairie et pour le passage au zéro phytosanitaire.

Contrat de prestation de service (611) : création d'un budget de fonctionnement pour le cimetière (dépenses obligatoires) afin de travailler sur les reprises de concessions échues ou abandonnées (11 000 €) et externalisation du traitement de désherbage au cimetière

Charges locatives et de copropriété (614) : les charges de copropriété pour l'APC et la police municipale sont importantes. Une provision est réalisée car les impôts locaux 2016 n'ont pas été refacturés aux copropriétaires.

Maintenance (6156) : suite aux travaux de remise à niveau des équipements informatiques un contrat de suivi est mis en place afin de maintenir en état les investissements réalisés. Par ailleurs de nouveaux contrats ont été souscrits : maintenance des caméras et des antennes relais de la Collectivité. Au dernier trimestre 2017, la plupart des contrats de maintenance des copieurs arrivent à échéance.

Études (617) : crédits ouverts pour réaliser le contrôle réglementaire de l'air dans les bâtiments accueillant les moins de 6 ans et pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution d'un contrat de contrôles périodiques des bâtiments.

Versement à des organismes de formation (6184) : il est prévu d'habiliter des personnels des services techniques en électricité pour internaliser certains travaux. Par ailleurs, une évolution de la réglementation impose désormais que les personnels sollicitant des DICT/DT soit habilités (formation payante).

Honoraires (6226) report des crédits ouverts pour la prestation d'adressage non achevée en 2016.

Frais d'affranchissement (6261) : augmentation prévue en raison de l'envoi des cartes d'électeurs

Principales dépenses de fonctionnement 2017

Ce chapitre est en hausse car il est prévu de poursuivre les travaux d'entretien de voirie et sur les bâtiments.

Service / commission	Budget prévisionnel de fonctionnement
Écoles	28 920 € dont 6 900€ pour l'activité piscine
Bibliothèque	7 785.00 €
Cérémonies, sport	45 000 €
Communication	14 600 €
Vrd	101 500 €
Sécurité	40 000 €
Patrimoine	297 400 € (dont adressage, travaux sur bâtiments, Adap)
Environnement, cimetière	52 200 €
Enfance jeunesse (hors personnel)	79 100 e
Marchés	7 000 €

Chapitre 012 Charges de personnel

Il est prévu une hausse importante de la masse salariale en raison des réformes du régime indemnitaire (passage au RIFSEEP), du transfert prime/points et du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR).

Le transfert prime/points : il est pratiqué un abattement sur le régime indemnitaire au profit d'une augmentation du traitement de base indiciaire ce qui se traduit pour la Collectivité par une augmentation de l'assiette des cotisations et donc des cotisations de la Commune.

Le PPCR : afin de rattraper le gel du point d'indice de la fonction publique, les carrières des agents publics ont été revues. Il y a une revalorisation des carrières (augmentation du traitement de base indiciaire pour certains grades)

Augmentation du point d'indice de 0.6 % au 1/02/2017

Évolution des cotisations à la charge des agents et de la Commune :

Cotisations	2014	2015	2016	2017
<u>CNRACL</u> Agent Commune	9.08 % 30.25 %	9.54 % 30.50 %	9.94 % 30.60%	10.29 % (augmentation jusqu'en 2020 au moins) 30.65 % (taux qui devrait rester à cette valeur jusqu'en 2020)
<u>IRCANTEC (tranche A)</u> Agent Commune	2.54 % 3.80 %	2.64 % 3.96 %	2.72 % 4.08 %	2.80 % 4.20 %
<u>URSSAF vieillesse</u> Agent Commune	6.80%/0.25% 8.45%/1.75%	6.85%/0.30% 8.50 %/1.80%	6.90%/0.35% 8.55%/1.85%	6.90%/ 0.40% 8.55%/ 1.90%
<u>URSSAF allocations familiales (commune)</u>	5.25 %	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
<u>URSSAF maladie</u>			1.84 %	1.89 %
<u>SMIC</u>	9.53 € +1.10%	9.61 €	9.67 €	9.76 €
<u>CNFPT</u>		1 %	0.90 %	0.90 %

Augmentation de la cotisation employeur à la médecine de prévention 55 € à 80 €

Evolution des effectifs :

- 1 CUI CAE pour remplacer un congé maternité au service enfance jeunesse
- 2 CDD à 27h service enfance jeunesse jusqu'en juillet puis 1 (conseil municipal de janvier 2017)

- CEE pour les accueils de loisirs des vacances (3 maximum, conseil municipal de janvier 2017)
- Honoraires commissaire enquêteur pour le contournement, la modification de droit commun du PLU (5 000 €)
- 1 renfort de mars à décembre à temps plein aux services administratifs
- Agents recenseurs et coordonnateur pour le recensement de la population (14 300 € pour 6 000 € environ pris en charge par l'État)
- Remplacement d'un agent en maladie longue durée pour 6 mois
- Arrivée du policier municipal
- Crédits prévus pour remplacer les agents absents en 2017
- Organisation des élections présidentielles et législatives

L'augmentation prévisionnelle se situe autour de 20 %. Avec les concours extérieurs pour la Poste, les emplois aidés et le recensement la masse salariale il est attendu une hausse d'un peu plus de 13 % environ

Il faut mettre en perspective ce chapitre avec les remboursements perçus auprès de l'assureur et de la CPAM (évalués à 20 000 € pour 2017)

Chapitre 014 Atténuation de produits

Le nombre d'intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 a été divisé par deux suite à l'adoption des schémas départementaux de coopération intercommunale. Le FPIC a été gelé en 2017, il n'y a pas d'augmentation du montant national à collecter. Toutefois la diminution du nombre des contributeurs conduira à une augmentation des versements par ces contributeurs. Il semble que les intercommunalités ayant opéré une fusion soient favorisées par rapport à celle ayant fusionné.

Toutefois par sécurité et dans l'attente des notifications, il a été provisionné une somme plus importante qu'en 2016 : 80 000 € (pour mémoire en 2016 la Commune a contribué à hauteur de 33 808 € car la CCPA a pris à sa charge une partie de l'augmentation qui avait porté la contribution de Loyettes à plus de 50 000 €)

A noter qu'en 2018, le FPIC national doit connaître une nouvelle augmentation

Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement

Compte tenu du contexte incertain et de l'adoption précoce du budget, il a été provisionné une somme importante en 2017

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

L'autofinancement prévisionnel 2017 pour financer les investissements est estimé à 247 500 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre

Amortissement des travaux effectués par le SIEA

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Ce chapitre connaît une baisse car la contribution au SDIS est désormais pris en charge par la CCPA (il est déduit de la dotation versée par la CCPA)

Les indemnités connaissent une légère augmentation en raison de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique sur lequel sont calculées les indemnités.

La subvention versée au CCAS est prévue à hauteur de 5 000 € pour 2017

Une dépense nouvelle est prévue (article 657348) pour permettre le reversement de la part de dotation CAF qui revient aux communes membres du dispositif du RAMI. Pour mémoire, Loyettes perçoit l'intégralité de la dotation.

Les subventions aux associations restent dans le volume de 2016. L'augmentation est essentiellement due à la contribution pour le RAMI qui est à son taux nominal. (en 2016 le Rami a débuté en mars, la contribution a donc été proratisée au temps de fonctionnement)

Chapitre 66 Charges financières

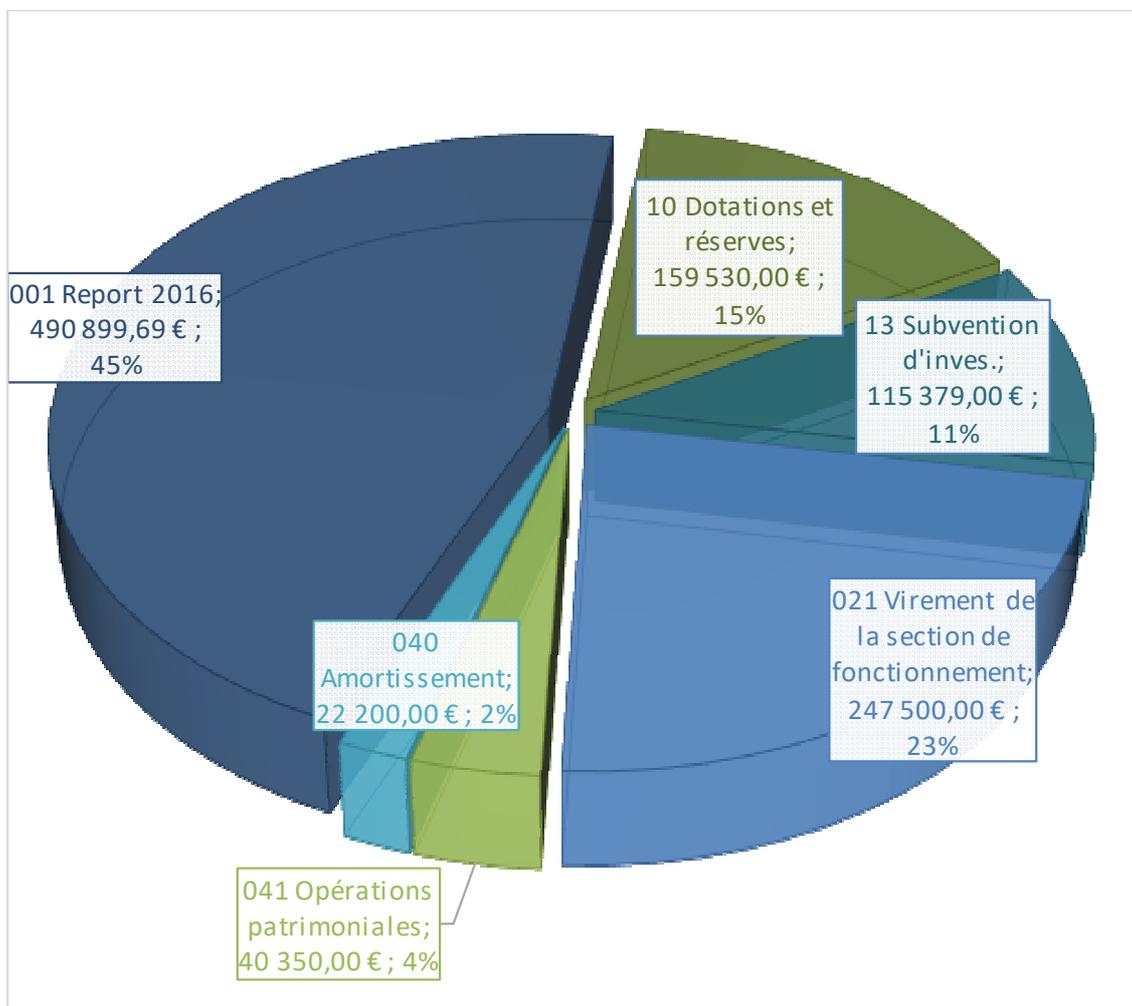
Voir en annexe

Les intérêts provisionnés sont un peu plus importants car il est prévu une hausse des taux directeurs courant 2017 ce qui aurait pour effet de rehausser les intérêts du prêt à taux variable de 1 400 000 €.

Ce chapitre est toutefois en baisse par rapport à 2016

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Dans ce chapitre sont prévus les acquisitions des prix pour le concours de fleurissement ainsi que d'éventuelles annulations de titre sur exercices passés.

Section d'investissement, 1 075 858.69 €**Recettes (réalisées 2016, 373 932.69 €)****Chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté**

Report du solde de clôture de la section d'investissement de 2016

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement €

Il s'agit de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement 2017

Chapitre 040 opérations d'ordre

Dotations aux amortissements des travaux réalisés avec le SIEA

Chapitre 041 opérations patrimoniales

Ce chapitre permet de retracer les opérations d'ordre liées aux avances versées aux entreprises lors de travaux et d'intégrer dans les programmes les études préalables
Il a son pendant strictement identique en dépenses d'investissement

Chapitre 10 dotations fonds divers

Il est prévu le versement du FCTVA : 124 530 € (récupération de la TVA du programme d'extension de l'école maternelle notamment)

La taxe d'aménagement : 35 000 €. Les recettes liées à la taxe d'aménagement pour les lotissements aux Bonnes et rue des Alluets devraient impacter les budgets 2018-2019

Chapitre 13 Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions pour :

- Le programme de la salle des fêtes : CCPA 108 379.00 €
- L'enveloppe parlementaire pour la rue du Port : 7 000 €

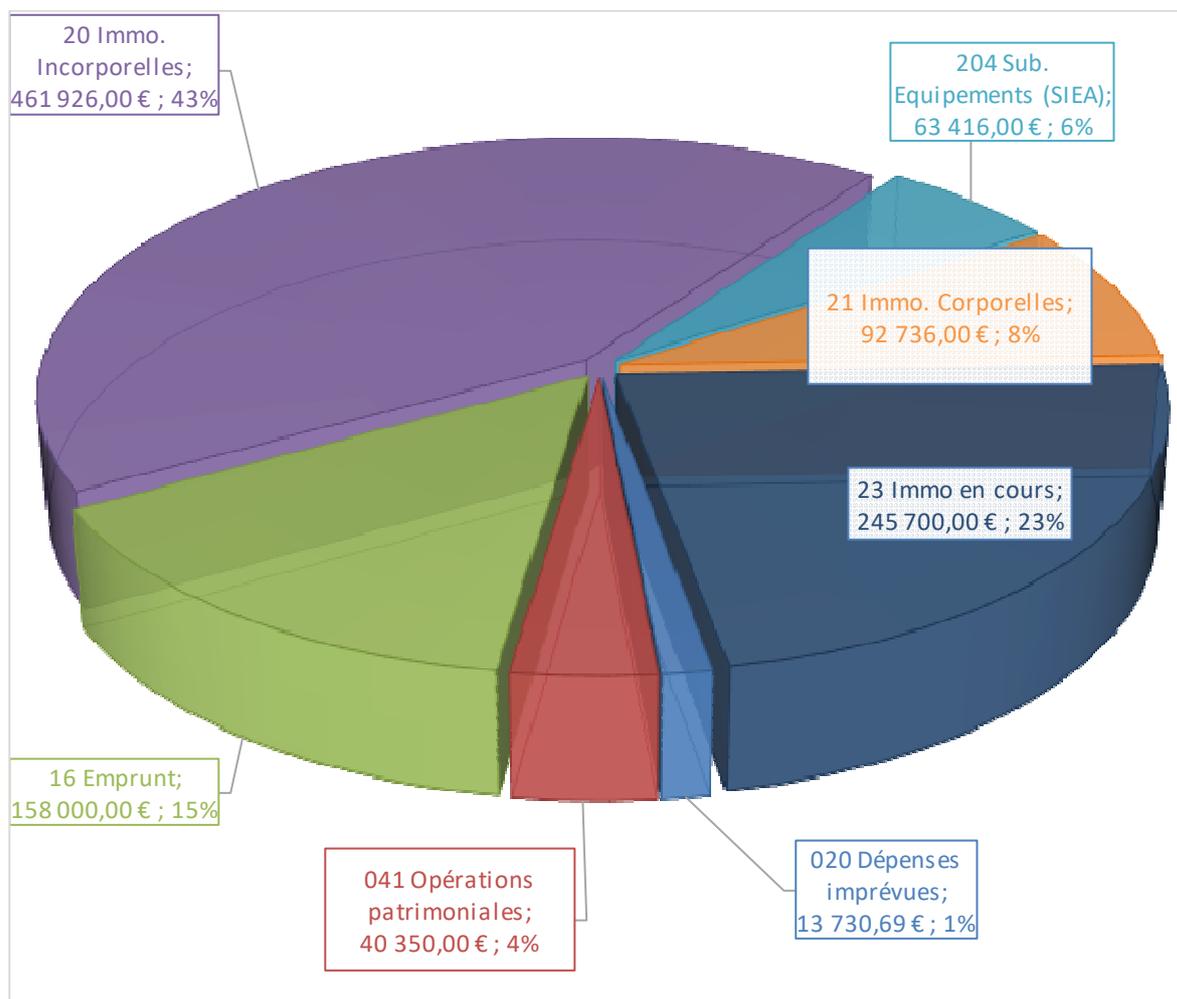
Il s'agit de restes à réaliser 2016

Des dossiers de subventionnement sont en cours de constitution pour les investissements ouverts en 2017.

Les autres recettes attendues en 2017-2018

La vente du local anciennement loué à la Poste devrait être finalisée en 2017 (128 000 €). Ce produit sera provisionné pour financer le programme de la salle des fêtes

La vente du terrain « Galland » devrait arriver à terme courant 2018 (405 000 €) ce produit sera pour partie alloué au programme de la salle des fêtes et le reliquat se provisionné sur le programme du contournement.

Dépenses (réalisées 2016, 604 690.13 €)**Chapitre 020 Dépenses imprévues d'investissement**

Les crédits provisionnés permettront de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues courant 2017

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Ce chapitre permet de retracer les opérations d'ordre liées aux avances versées aux entreprises lors de travaux et d'intégrer dans les programmes les études préalables. Il a son pendant strictement identique en recettes d'investissement.

Chapitre 16 emprunts 158 000 €

Voir annexes relatives aux emprunts

Chapitre 20, 21 et 23 Opérations d'investissements 2017Les programmes :

COMMISSION	OBJET	IMPUT	Report (RAR)	Ouverture 2017	Total
PATRIMOINE	Agrandissement de la salle des fêtes	opé 258	50 500,00 €	278 000,00 €	328 500,00 €
ENF	Réhabilitation du groupe scolaire	opé 263	19 640,00 €	23 000,00 €	42 640,00 €
ENV	Agrandissement du cimetière	opé 2151	6 360,00 €	7 000,00 €	13 360,00 €
VRD	Rue du Port : mode doux	opé 231	86 500,00 €	9 500,00 €	96 000,00 €
VRD	Modification de l'accès à la rue du Port	opé 269		50 000,00 €	50 000,00 €
VRD	Contournement	opé 213	11 280,00 €	38 500,00 €	49 780,00 €
VRD	Renforcement électrique rue du Godimut	opé 236	48 000,00 €		48 000,00 €
SERVICES	Modernisation infrastructure informatique et sites satellites	opé 257	13 246,00 €	5 000,00 €	18 246,00 €
VRD/ENVIRONNEMENT	Reprises des trottoirs et enlèvement des arbres rue du Levant (TC1)	opé 265	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
VRD	Renforcement électrique rue des Bonnes	opé 266	15 416,00 €		15 416,00 €
URBANISME	Modifications du PLU (droit commun et simplifiée)+étude opportunité	opé 261	18 100,00 €	21 600,00 €	39 700,00 €
URBANISME	PLU : déclaration de projets parc photovoltaïque 1	opé 270		16 400,00 €	16 400,00 €
VRD	Aménagement place des Mariniers	opé 256		50 000,00 €	50 000,00 €
	TOTAL		269 042,00 €	502 000,00 €	771 042,00 €

Les investissements

COMMISSION	OBJET	IMPOT	Report (RAR)	A ouvrir 2017	Note
EQUIPEMENTS	bureau PM conforme ERP	2184	1 120,00 €	1 120,00 €	
	véhicule ST	21571	29 300,00 €	29 300,00 €	
	autolaveuse SDF			6 000,00 €	
	matériels zéro phyto (2 réciprocaturs + machine bordures, souffleur)	2188		7 300,00 €	
	pc pour ateliers			1 500,00 €	
	Pve renouvellement	2183		2 500,00 €	
	Evolution autocom mairie + poste ip pour ts les services	2183		6 800,00 €	
ENVIRONNEMENT	portail cimetière	2116	1 716,00 €	1 716,00 €	
SECURITE	jeux zone centre	2188		- €	
	vidéoprotection	2188		12 000,00 €	
BIBLIOTHEQUE	tablettes numériques	2183		800,00 €	
MAIRIE	pose de cloisons accueil mairie			6 000,00 €	
ECOLEES	école maternelle (chaises pour classe)	2184		1 250,00 €	
	meubler école élémentaire	2184		3 450,00 €	
	terrains (emplacements réservés PLU)	2111		6 000,00 €	
	extensions électriques liées aux ADS	21534	- €	7 000,00 €	
	TOTAL		32 136,00 €	92 736,00 €	

Malgré un contexte de plus en plus contraints pour les collectivités locales, Loyettes arrive à financer des projets notables permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en assurant divers services publics.

Annuité de la dette**COM - BUDGET COMMUNE DE LOYETTES 2017****Fonctionnement - Dépense****Total : 38 226,74 €**

Compte : 66111

Opération :

Fonction :

Total : 38 226,74 €

<i>Code et désignation de l'emprunt</i>	<i>Annuité</i>
CA08 - Réseaux, Fil Guipé	12 234,44 €
ecole mat - ecole maternelle	5 155,63 €
FG06 - Financement fil Guipé	20 836,67 €

Investissement - Dépense**Total : 157 878,26 €**

Compte : 1641

Opération :

Fonction :

Total : 157 878,26 €

<i>Code et désignation de l'emprunt</i>	<i>Annuité</i>
CA08 - Réseaux, Fil Guipé	46 666,68 €
ecole mat - ecole maternelle	17 878,25 €
FG06 - Financement fil Guipé	93 333,33 €

Endettement pluriannuel**Budget BUDGET COMMUNE DE LOYETTES**

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CA08	Réseaux, Fil Guipé	60 954,46	58 901,12	56 847,79	54 794,45	52 741,11	50 687,78	48 634,44	19 658,15	0,00	0,00
ecole mat	ecole maternelle	23 033,88	23 033,88	23 033,88	23 033,88	23 033,88	23 033,88	23 033,88	23 033,88	23 033,88	23 033,88
FG06	Financement fil Guipé	117 716,67	114 170,00	110 623,33	107 076,67	103 530,00	99 983,33	96 436,67	23 555,00	0,00	0,00
Total budget BUDGET COMMUNE DE LOYETTES		201 705,01	196 105,00	190 505,00	184 905,00	179 304,99	173 704,99	168 104,99	66 247,03	23 033,88	23 033,88

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2016	201 705,01 €	44 166,50 €	157 538,51 €	0,00 €	0,00 €	1 317 005,89 €
2017	196 105,00 €	38 226,74 €	157 878,26 €	0,00 €	0,00 €	1 159 467,38 €
2018	190 505,00 €	32 280,48 €	158 224,52 €	0,00 €	0,00 €	1 001 589,12 €
2019	184 905,00 €	26 327,44 €	158 577,56 €	0,00 €	0,00 €	843 364,60 €
2020	179 304,99 €	20 367,61 €	158 937,38 €	0,00 €	0,00 €	684 787,04 €

Ratios 2017

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 187
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	21
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CCPA	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 723 988,00	3 015 066,00	953,22	845,84

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	913,74	743,00
2	Produit des impositions directes/population	286,16	369,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	739,84	899,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	271,03	263,00
5	Encours de dette/population	363,81	697,00
6	DGF/population	78,29	162,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	44,65%	47,51%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	130,21%	90,76%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,63%	29,25%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	49,17%	77,53%